

**IMPUTATION BUDGETAIRE
CHAPITRE 65 / ARTICLE
6531**

**RAPPORT N° 05/7-34
au Conseil Municipal**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION
AUPRES DU DIRECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste de Chargé de Mission auprès du Directeur de la Politique de la Ville.

L'agent aura en charge la mise en œuvre et le suivi des dossiers d'accompagnement social sur les opérations de rénovation urbaine.

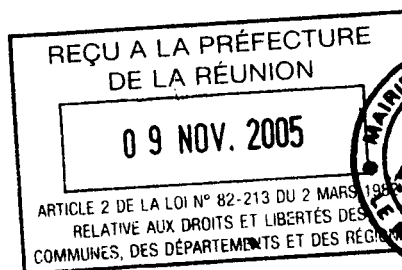
Le recrutement se fera en application de l'Article 3 alinéa 4 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La durée de la mission est de trois ans. Le salaire sera fixé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux de catégorie hiérarchique B, selon le niveau d'expérience professionnelle de l'agent.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/7-34
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 3 novembre 2005**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION
AUPRES DU DIRECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-34 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

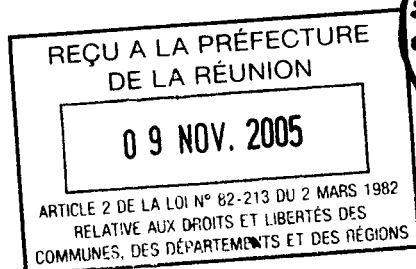
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création du poste suivant à l'effectif communal : Chargé de Mission à la Délégation Politique de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL